

2009-16

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**TRAVAUX D'URGENCE :
CONTRE LE DÉCROCHAGE DU TALUS SUR LA RUE LA BRIE**

Baie-Comeau, le 1^{er} juin 2009. – La Ville de Baie-Comeau tient à rassurer les résidents et résidentes de la rue La Brie, dont les habitations sont sises du côté de la rivière Manicouagan, suite au décrochage du talus.

En effet, dès que ce problème de décrochage a été signalé à la Municipalité, soit le 27 mai 2009, la direction des Services publics, infrastructures, urbanisme et planification, soutenue par le Service des travaux publics et environnement, a bien entendu priorisé la planification de travaux pour contrer cette situation.

La Ville de Baie-Comeau est donc à analyser les études de sol et, avec la collaboration de certains entrepreneurs, à déterminer les correctifs nécessaires. L'urgence d'effectuer de tels travaux a nécessité l'émission d'un décret municipal le 28 mai 2009, décret signé par le Maire, et ce, en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes.

Entre-temps, la direction de la Sécurité publique - protection incendie, poursuit sa vigie du secteur débutée le vendredi 29 mai 2009. La Municipalité mettra tout en œuvre pour régler cette problématique et assurer la sécurité des résidents et résidentes.

Elle informera également sa population sur les ouvrages qui seront effectués dès cette semaine pour éviter que cette situation ne s'aggrave.

- 30 -

Source : Service des communications
418 296-8105

communiqué